

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
2e séance
tenue le
jeudi 29 septembre 1994
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2e SÉANCE

Président : M. KHAN (Pakistan)

SOMMAIRE

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/49/SR.2
13 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

94-81456 (F)

9481456

/...

La séance est ouverte à 10 h 30.

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

1. Le PRÉSIDENT informe la Commission que le Groupe des États d'Europe orientale a proposé la candidature de M. Raichev (Bulgarie) à l'un des postes de vice-président et que le Groupe des États d'Afrique a proposé la candidature de M. Mohamed (Soudan) au poste de rapporteur.

2. M. Raichev (Bulgarie) et M. Mohamed (Soudan) sont élus par acclamation respectivement Vice-Président et Rapporteur.

3. Le PRÉSIDENT indique qu'à ce jour il n'a reçu aucune demande de candidature pour le deuxième poste de vice-président.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/49/250; A/C.2/49/1, A/C.2/49/2; A/C.2/49/L.1 et Add.1)

4. Le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Commission sur une lettre datée du 23 septembre 1994 que lui a adressée le Président de l'Assemblée générale (A/C.2/49/1), relative aux questions renvoyées à la Deuxième Commission et fait observer que l'Assemblée a décidé que le débat sur le point 158 intitulé "Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement" aurait lieu directement en séance plénière étant entendu que les mesures concernant ce point seraient prises par la Deuxième Commission. De même, il porte à l'attention de la Commission les mesures adoptées par l'Assemblée générale sur la base des recommandations figurant dans le premier rapport du Bureau (A/49/250) relatives à l'organisation des travaux de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions. Il rappelle d'autre part les limites fixées les années précédentes, à savoir 10 minutes pour les déclarations portant sur les points de l'ordre du jour et 15 minutes pour celles qui sont faites pendant le débat général.

5. Le PRÉSIDENT rappelle en outre que l'Assemblée générale a décidé d'alléger l'ordre du jour de la Deuxième Commission et d'examiner par groupe thématique les questions, conformément aux dispositions de l'annexe II de sa résolution 48/162, ce qui ne doit pas l'empêcher d'examiner tout problème précis qu'une délégation souhaite soulever conformément au règlement intérieur pertinent.

6. M. KÄÄRIÄ (Finlande) se demande s'il est nécessaire que la Deuxième Commission procède à un débat général. Il rappelle que l'été dernier, après avoir approuvé la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social n'a pas tenu de débat général, expérience qui a été jugée utile. On devrait procéder de même à la Deuxième Commission afin d'éviter des débats répétitifs. Cette procédure permettrait également d'enrayer la tendance actuelle consistant à considérer les questions économiques et de développement comme des thèmes secondaires que les ministres ne doivent pas examiner en séance plénière. La délégation norvégienne propose de supprimer le débat général à la Deuxième Commission afin de débattre des questions économiques et de développement au niveau ministériel.

7. M. RAMOUL (Algérie), prenant la parole au nom du Groupe des 77, dit qu'en s'engageant à la quarante-septième session à réduire de cinq à trois le nombre de jours consacrés au débat général, l'Assemblée a contribué à la rationalisation des travaux de la Deuxième Commission. On a déjà supprimé le débat général du Conseil économique et social parce qu'il faisait double emploi avec les débats de la Deuxième Commission; si l'on supprime maintenant le débat général de celle-ci, on ne disposera plus d'instance pour examiner les questions politiques et économiques. Compte tenu du fait que l'année dernière on a rigoureusement respecté la limitation du temps de parole fixé pour les interventions, le Groupe des 77 est favorable au maintien du débat général, qu'il estime utile et constructif pour la Deuxième Commission.

8. M. FLORENCIO (Brésil) dit que sa délégation partage l'opinion du représentant de l'Algérie et affirme que le débat général de la Deuxième Commission doit être maintenu.

9. M. RUNGE (Allemagne), prenant la parole au nom de l'Union européenne, après avoir rappelé l'intérêt que ces pays portent à la rationalisation des travaux de la Commission, se déclare favorable, compte tenu des raisons avancées par le Groupe des 77, à l'organisation d'un bref débat général cette année et propose qu'on réexamine la question à la fin de la présente session.

10. M. DUGAN (États-Unis d'Amérique) souscrit aux observations du représentant de la Finlande et partage aussi les vues que les autres délégations ont exprimées à propos du débat général. Sa délégation propose qu'on organise un débat général très bref en ayant recours essentiellement aux porte-parole afin de limiter le nombre d'interventions, tout en exprimant les positions de toutes les délégations présentes.

11. M. AMAZIANE (Maroc) estime que le débat général est très important car il constitue la seule occasion pour de nombreuses délégations, en particulier celles des pays en développement, d'intervenir.

12. Mme KONE (Norvège) souscrit à la proposition de la Finlande car en supprimant le débat général à la Deuxième Commission, on aura plus de temps pour examiner les points essentiels de l'ordre du jour et procéder à des consultations officieuses.

13. M. HAMMARSKJÖLD (Suède), tout en appuyant en principe la proposition formulée par la Finlande, estime, compte tenu des opinions exprimées par les autres délégations, que les propositions de l'Allemagne et des États-Unis permettent peut-être de trouver une solution à la question.

14. M. DOUJAK (Autriche) considère que la proposition de la Finlande mérite examen et espère qu'on pourra le faire dans l'avenir car le fait de supprimer le débat général avant de passer à l'examen des différents points de l'ordre du jour permettrait de centrer les délibérations sur lesdits points.

15. M. PEDROSO CUESTA (Cuba) estime qu'il ne faut même pas envisager la possibilité de supprimer le débat général, car l'Assemblée générale a déjà réglé ce problème dans la résolution relative à la restructuration. Le débat général est singulièrement important dans la mesure où il permet aux pays d'exprimer

leurs points de vues politiques sur les questions dont la Deuxième Commission est saisie. Il convient de rappeler que la grande majorité des délégations des pays en développement sont de taille modeste et doivent parfois participer à plusieurs réunions en même temps, et que le débat général offre très opportunément à ces délégations l'occasion d'intervenir de façon efficace sur des questions de politique économique. Par ailleurs, il faut faire preuve de prudence en ce qui concerne certaines propositions, comme celle visant à recourir davantage aux porte-parole régionaux, pratique déjà très largement utilisée par le Groupe des 77. Il convient à cet égard de préciser que, sur certaines questions, les pays ont toute latitude de s'exprimer indépendamment de leurs porte-parole régionaux.

16. M. KÄÄRIÄ (Finlande) dit qu'il a proposé la suppression du débat général parce que sa délégation est en faveur de la stricte application des réformes convenues. Il convient de rappeler, à cet égard, le paragraphe 6 de l'annexe II de la résolution 48/162, qui stipule que "Les débats de la Deuxième Commission devraient être axés sur les questions énumérées plus loin dans la section E". Or le débat général n'y figure pas. Cependant, après avoir écouté les opinions exprimées lors du débat, M. Kääriä est disposé à accepter la proposition tendant à organiser un débat général cette année, dans l'espoir qu'il sera bref et concis, à évaluer l'utilité dudit débat et à réexaminer la question à la fin des travaux de la Deuxième Commission.

17. M. SINGH (Inde) approuve le maintien du débat général qui, à son avis, est l'unique point intéressant inscrit à l'ordre du jour de la Deuxième Commission de la session en cours, étant donné que, du fait de la biennalisation des points, on n'examinera pas certains d'entre eux qui sont importants pour les pays en développement. Il est certain qu'au cours des séances plénières, l'Assemblée générale évoquera les questions économiques, mais elle ne les analysera pas aussi minutieusement que la Deuxième Commission. Par ailleurs, des ministres peuvent éventuellement participer aux travaux de la Deuxième Commission, si bien qu'organiser un débat général dans cette instance ne réduit pas l'importance de ces questions.

18. M. MONGBE (Bénin) rappelle que, lors de l'examen de la restructuration des secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies, aucune délégation n'a voulu qu'on supprime le débat général à la Deuxième Commission. Il convient en outre de préciser que, dans la résolution 48/162, l'Assemblée générale n'évoque pas cette question. Le débat général ne figure pas sur la liste des points que la Deuxième Commission doit examiner parce qu'il ne s'agit pas d'un point de l'ordre du jour. Il faut maintenir le débat général : ce n'est que dans ce cadre que les petites délégations ou celles qui sont représentées par des parlementaires ou des ministres peuvent intervenir pour expliquer la politique économique de leurs pays et proposer les mesures qu'elles souhaitent voir adoptées par la Deuxième Commission en ce qui concerne la coopération économique internationale. L'orateur souscrit à la proposition formulée par le représentant de l'Algérie.

19. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Commission souhaite conserver le débat général auquel seront consacrées cinq séances, du 7 au 13 octobre; il propose de suivre de près l'évolution de cette question au cours des futures sessions.

20. Il en est ainsi décidé.

21. M. RAMOUL (Algérie) insiste sur le fait qu'il ne faut en aucun cas croire que le maintien du débat général est lié à des conditions précises. Le débat général est déjà inscrit à l'ordre du jour et doit le rester.

22. Le PRÉSIDENT, rappelant la lettre que lui a adressée le Président de la Cinquième Commission (A/C.2/49/2) relative au point 108 de l'ordre du jour (Planification des programmes), et sollicitant les vues de la Deuxième Commission sur les révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1992-1997, propose d'étudier cette question avec les membres du Bureau et d'informer la Deuxième Commission de ce qui, à leur avis, constitue la meilleure façon de l'aborder.

23. M. RAMOUL (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77, fait observer que les sous-points du point 88 intitulé "Développement durable et coopération internationale" ont peu de rapport avec la notion de durabilité. Aussi propose-t-il de supprimer le mot "durable". Le Groupe des 77 a aussi décidé de demander qu'on envisage la possibilité de suspendre pendant une semaine les travaux de la Deuxième Commission pour que les délégations des pays en développement puissent tenir des consultations dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement social. D'autre part, en ce qui concerne les retards dans la publication des rapports, fait qui pose généralement des problèmes, le Groupe des 77 se réserve le droit de demander le report des débats si un document n'est pas distribué à temps. Enfin, l'intervenant évoque la possibilité de regrouper logiquement les points devant être examinés par la Commission afin de rationaliser les travaux; par exemple, on pourra examiner à la même séance les sous-points a) et b) du point 87 et les sous-points c) et d) au cours d'une autre séance.

24. Le PRÉSIDENT propose de procéder à un réaménagement du calendrier des travaux de la Commission pour permettre aux délégations de participer, dans la semaine du 24 au 28 octobre, aux consultations officielles intersessions du Comité préparatoire.

25. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission) précise que l'expression "Développement durable" du libellé du point 88 est reprise du paragraphe 8 de l'annexe II de la résolution 48/162. En ce qui concerne le fait que les consultations officielles du Comité préparatoire du Sommet mondial et les travaux de la Commission se chevauchent, il est possible, si la Commission le souhaite, de ne pas prévoir de réunions dans la semaine du 24 au 28 octobre et de reporter l'examen du point relatif à l'environnement à la semaine du 21 novembre, pour laquelle il n'est prévu que des consultations officielles.

26. M. KÄÄRIÄ (Finlande) dit que le secrétariat devrait peut-être inscrire également à l'ordre du jour des travaux la question relative au Groupe à composition non limitée chargé des réformes des activités opérationnelles.

27. M. BIAOU (Bénin) souscrit à la proposition tendant à suspendre les travaux de la Commission pendant la semaine du 24 au 28 octobre pour que les délégations puissent participer aux consultations officielles intersessions du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social. En ce qui concerne

le sous-point 89 d) – Élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique – l'orateur suggère que l'Assemblée générale examine ce sous-point en séance plénière, puisque les négociations relatives à la Convention ont abouti, et que la Deuxième Commission élabore la résolution correspondante. Il propose donc que le Président de la Commission adresse une lettre à cet effet au Président de l'Assemblée générale.

28. MM. JOMAA (Tunisie), RAMOUL (Algérie) et Mme MAIKARFI (Niger) appuient la proposition formulée par le représentant du Bénin.

29. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Commission souhaite adopter la proposition du représentant du Bénin, à savoir que le sous-point 89 d) soit directement examiné en séance plénière, étant entendu que la Deuxième Commission adoptera les décisions pertinentes; il adressera à cet effet, au nom des membres de la Commission, une lettre au Président de l'Assemblée générale.

30. Il en est ainsi décidé.

31. M. KELLOWAY (Australie) dit que la date des consultations officielles prévues pour les 3 et 4 novembre coïncide avec la reprise de la session de fond de 1994 du Conseil économique et social; comme les questions qui seront examinées au cours de cette session seront dans une très large mesure similaires, les nombreuses délégations qui souhaitent participer aux deux débats se trouveront dans une situation difficile. Il propose donc que les consultations officielles aient lieu à une autre date.

32. M. STOBY (Directeur du Département de la coordination des politiques et des affaires du Conseil économique et social) dit que le secrétariat se trouve aux prises avec les mêmes problèmes que les délégations et que le programme de travail a été établi sur la base des propositions que les délégations ont formulées et approuvées. D'autre part, il fait observer que le volume de travail est tel qu'il est pratiquement impossible de changer les dates d'une séance sans toucher à d'autres. C'est pourquoi le secrétariat a, à cet égard, une marge de manoeuvre très limitée.

33. M. RAMOUL (Algérie) propose de suivre, pour le sous-point 89 e) intitulé "Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement", la procédure suggérée par le représentant du Bénin pour le sous-point 89 d); au cas où l'Assemblée générale déciderait d'examiner les deux sous-points en séance plénière, ceux-ci seraient examinés par la Commission à la même séance. En outre, le représentant propose, au nom du Groupe des 77, que la Commission consacre une journée ou une demi-journée à la tenue de consultations officielles relatives aux problèmes sectoriels dans le cadre du sous-point 89 e).

34. M. RUNGE (Allemagne), revenant sur la proposition tendant à recommander que le point 89 e) soit examiné par l'Assemblée générale en séance plénière, souhaite que l'on réexamine la question; d'une manière générale, la délégation allemande est d'avis qu'on ne devrait renvoyer l'examen de points inscrits à l'ordre du jour de la Commission en séance plénière qu'à titre exceptionnel.

35. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Commission approuve la proposition du représentant de l'Allemagne; la question du renvoi à l'Assemblée générale, du sous-point 89 e) pour examen en plénière, sera donc à nouveau examinée à la séance suivante.

36. Il en est ainsi décidé.

37. M. SERSALE di CERISANO (Argentine), se référant au point 4 de la liste de réunions supplémentaires, dit que si la Commission décide finalement de renvoyer l'examen du sous-point 89 d) à la semaine du 21 novembre, il faudrait changer les dates de réunions du bureau du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques.

38. M. KELLOWAY (Australie) fait observer que les consultations officieuses prévues les 3 et 4 novembre pourraient avoir lieu les 1er et 2 novembre sans qu'il en résulte de grands bouleversements.

39. M. BAILLARGEON (Canada) propose d'incorporer le sous-point 88 g) relatif à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) au point 89 intitulé "Environnement et développement durable".

40. M. BIAOU (Bénin) dit que le point 89 devrait s'intituler "Environnement et développement" ou "Développement durable" mais ne peut en aucun cas être libellé "Environnement et développement durable", étant donné que la notion de développement durable renferme des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Par conséquent, l'intitulé actuel du point 89 n'a pas de sens, étant donné qu'il semble indiquer que l'environnement est une question distincte du développement durable, alors qu'en réalité il en est un volet. Par ailleurs, sa délégation pense comme le représentant du Canada qu'il faut incorporer le sous-point 88 g) au point 89.

41. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission), se référant à la proposition du représentant du Canada, dit que la question de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) est comprise dans le point 88 de l'ordre du jour, en application de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale; mais si la Commission estime qu'il est plus logique d'inscrire ladite question dans le cadre du point 89, le secrétariat n'y voit aucun inconvénient. Évoquant l'observation faite par le représentant de l'Argentine, Mme Kelley précise que si la Commission décide de reporter au mois de novembre l'examen du groupe de questions relatives à l'environnement, il faudra reporter à la même date la question de la protection du climat mondial qui est l'une des composantes du groupe thématique. En ce qui concerne la proposition du représentant du Bénin, elle fait observer que c'est l'Assemblée générale qui a également décidé de l'intitulé du point 89, comme il ressort de l'annexe II de la résolution 48/162 de l'Assemblée.

42. M. JOMAA (Tunisie) n'est pas opposé à la proposition du représentant du Canada visant à inclure le sous-point 88 g) dans le point 89, mais fait observer qu'il faudrait alors changer l'intitulé du point 88, puisque le mot "durable" dudit intitulé a essentiellement trait à la question des établissements humains.

43. M. SHIBATA (Japon) n'est pas opposé à ce qu'on reporte l'examen du point 89 relatif à l'environnement et au développement durable, mais dans ce cas-là, il conviendrait de reporter l'ensemble de l'examen du point au lieu de procéder à un examen en deux parties à plus d'un mois d'intervalle.

44. M. SINGH (Inde), appuyé par MM. JOMAA (Tunisie) et PANKIN (Fédération de Russie), dit que si la Commission décide de recommander à l'Assemblée générale d'examiner les sous-points 89 d) et e) directement en plénière, le point 89 serait considérablement réduit. Dans ce cas, on pourrait tenir des séances sur ce point le 21 octobre et en terminer l'examen entre les 19 et 21; ainsi, il n'y aurait pas lieu d'y revenir et de changer les dates pour des séances qui avaient été initialement prévues pour la semaine du 24 au 28 octobre.

45. M. SERSALE di CERISANO (Argentine) ne trouve pas très convaincantes les raisons avancées pour l'incorporation du sous-point relatif à Habitat II au point 89. Il estime que cette conférence a un objectif bien précis et que, par ailleurs, les points relatifs à l'environnement sont bien définis. Toute modification pourrait déséquilibrer quelque peu les débats sur ces points.

46. M. BAILLARGEON (Canada) n'insiste pas sur sa proposition. Il comprend les raisons avancées par certains représentants, selon lesquelles l'environnement est l'un des aspects particulièrement importants d'Habitat II.

47. Le PRÉSIDENT dit que le secrétariat procédera aux aménagements nécessaires à la lumière des propositions formulées par les délégations et publiera dans les plus brefs délais un programme de travail révisé que la Commission examinera à sa séance suivante.

48. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 10.